

Ordre du jour

Séance régulière Municipalité du Canton de Cleveland lundi 15 août 2022 à 19h30

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire
- 2. Prise des présences
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
- 4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
- 5. Adoption du procès-verbal du lundi 4 juillet 2022 avec dispense de lecture
- 6. Correspondance
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - **7.2** Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

8. Administration et affaires courantes

- **8.1** Demande de prolongation du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 8.2 Autorisation de mandat à Groupe HBG arpenteurs
- **8.3** Autorisation de mandat au notaire Zachary Martel
- 8.4 Renouvellement de cotisation : Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
- **8.5** Adoption du règlement No 589 : Règlement modifiant le règlement numéro 446 intitulé Règlement de zonage, concernant les conditions applicables à la garde de poules dans les zones non agricoles
- 8.6 Chemin de la Vallée : Autorisation de paiement de la retenue résiduelle
- 8.7 Chemin de la Vallée: Autorisation de signature du certificat de réception des ouvrages
- 9. Développement local et régional





10. Urbanisme

- 10.1 Demande de dérogation mineure concernant le lot 6 522 487 situé sur le chemin Smith
- 10.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot 5 535 796 situé au 262, chemin Smith

11. Voirie

- **11.1** Adoption du règlement No 590 : Règlement numéro 590 modifiant le règlement numéro 555, concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Rivière
- 11.2 Achat regroupé pour les bacs roulants avec la MRC du Val-Saint-François
- 12. Rapport des activités du Maire
- 13. Varia
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de la séance

Ceci n'est pas un document officiel et son contenu est sujet à changement sans préavis.

